

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 7 mars 2025, 18h

nombre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13

13 Pour

Date de la convocation
03/03/2025
Date d'affichage
03/03/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves (départ à 20h30) ; Mme DEMITRES Rolande (arrivée à 18h25) ; Mme GIRERD Huguette ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme MARIETTAZ Anne ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : M. MORNIEUX Christian (procuration donnée à PAILLÉ Florent) ; M. DONIO Frédéric (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; M. MERINI Jean-Claude (procuration donnée à GIRERD Huguette) ; Mme CHATILLON Tiphanie (procuration donnée à WITKOWSKI Yves – départ à 20h30) ; M. SURGERE Clément (procuration donnée à DEMITRES Rolande)

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Objet de la délibération : VENTE DU BÂTIMENT ADAPEI

Affaire n°7/2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le refus du Certificat d'Urbanisme demandé aux services de l'Etat pour le projet de maison des associations dans le bâtiment ADAPEI acheté par droit de préemption en 2024.

Suite à ce refus, et aux faits que le bâtiment ne pourrait pas servir pour un autre projet, il est donc proposé de le mettre en vente.

Madame le Maire explique qu'elle a suivi la procédure qui veut que l'on purge les droits de propriété de l'ancien propriétaire, puis de l'acheteur évincé.

Le propriétaire initial a refusé de racheter le bâtiment.

Un courrier a été adressé à M. Kevin RAMSEIER pour connaître leur position, en précisant bien que ce bâtiment ne pouvait pas être un ERP (Etablissement Recevant du Public) et ne pouvait donc pas accueillir leurs projets.

Si M. Kevin RAMSEIER n'est pas intéressée, ce bien pourra être vendu.

Il est envisagé de mettre une annonce avec une base à 180 000€.

Le Conseil Municipal, après discussion, à la majorité :

- **ACCEPTE** de remettre en vente le bâtiment ADAPEI dans l'hypothèse où M. Kevin RAMSEIER refuse son rachat,
- **INDIQUE** que le montant proposé à la vente sera de 180 000 €,
- **AUTORISE** Madame le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer toutes pièces en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

